



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE
 DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

N° 4734 GEND/RGPIC/GGD60
 du 7 février 2013

*Le colonel BOGET,
 commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,
 à Madame Marie BANÁTRE, direction départementale des territoires –
 service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean
 Racine – BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex.*

Objet : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Grandvilliers prescrit par délibération du 13 novembre 2012.

Référence : Votre correspondance en date du 23 janvier 2013.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Grandvilliers par délibération du 19 mars 2013.

Une caserne de gendarmerie est implantée sur le territoire de cette commune Grandvilliers sis 57, rue Eugène de Saint Fuscien et représente un service public. Cependant, nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique liées à cette implantation.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.